

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIXED INCOME

AXA IM Fixed Income Investment Strategies - Europe Short Duration High Yield

Un compartiment de AXA IM Fixed Income Investment Strategies

Classe d'actions : AXA IM Fixed Income Investment Strategies - Europe Short Duration High Yield B (Hedged) Capitalisation USD (ISIN : LU0658026272)

Ce compartiment est géré par AXA Funds Management S.A., filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

Le Compartiment entend générer des revenus très attractifs ainsi qu'une croissance du capital en investissant essentiellement dans des titres à haut rendement libellés dans une devise européenne à moyen terme.

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active afin de saisir les opportunités sur les marchés obligataires à haut rendement dans une devise européenne. Les décisions d'investissement suivantes sont prises après une analyse macroéconomique et microéconomique approfondie du marché :

- sélection des émetteurs
- allocation sectorielle
- positionnement sur la courbe de crédit (la courbe de crédit illustre le rapport entre l'échéance et le rendement d'un crédit)

Le Compartiment investit essentiellement dans des obligations à haut rendement libellées dans une devise européenne et dont la durée de vie ou le remboursement est inférieur à trois ans, sur la base des attentes du gérant de fortune. De telles obligations à rendement élevé ont une note inférieure à BBB- par Standard & Poor's (ou une note équivalente par Moody's ou autres agences de notation) ou ne sont pas notées.

Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance de qualité "investment grade" libellés dans une devise européenne émis par des gouvernements ou sociétés étrangères ou des agences ou organismes étrangers.

Dans la limite de 200 % de son actif net, le Compartiment peut procéder à des investissements directs et/ou utiliser des instruments dérivés, en particulier des swaps de défaut de crédit, pour atteindre son objectif d'investissement. Des instruments dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture.

La Catégorie de parts vise à couvrir le risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du Compartiment et la devise de cette Catégorie de parts en utilisant des instruments dérivés tout en conservant la politique d'investissement décrite ci-dessus.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), le dividende est réinvesti.

Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est EUR.

Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 3 ans.

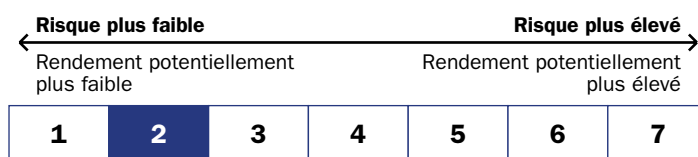
Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert chaque Jour de Valorisation au plus tard à 10h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.

La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial : 1 000 000 dans la devise de référence de la Classe de parts concernée.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à de faibles variations dans des conditions normales de marché, mais ces variations peuvent toutefois engendrer des pertes.

Risques additionnels

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du Compartiment, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de liquidité : risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire le Compartiment à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents. L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.

FIXED INCOME

AXA IM Fixed Income Investment Strategies - Europe Short Duration High Yield

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2018. Ils sont ajustés en fonction des modifications budgétaires mises en place pour 2018. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site www.axa-im.com.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Frais prélevés par le fonds sur une année

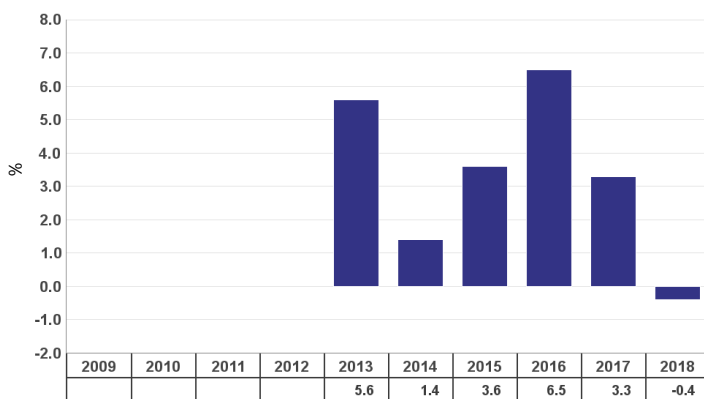
Frais courants	0.91%
----------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

Performances passées

■ AXA IM FIIS Europe Short Duration High Yield B (H)
Capitalisation USD (ISIN : LU0658026272)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Compartiment a été lancé le 05/08/2011 et la part en 2012.

Les performances passées ont été calculées en USD et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

Informations pratiques

Dépositaire :

State Street Bank Luxembourg S.C.A.
49, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Autres informations :

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur www.axa-im.com. D'autres classes de parts sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur www.axa-im.com.

Le détail de la politique de rémunération actualisée de la société est publié en ligne à l'adresse <https://www.axa-im.com/en/remuneration>. Cette politique inclut la description de la manière dont les rémunérations et avantages sont octroyés aux salariés, et des informations sur le comité de rémunération. La société en fournira gratuitement un exemplaire imprimé sur demande.

Publication de la Valeur liquidative :

La Valeur liquidative par part est disponible sur www.axa-im.com ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Législation fiscale :

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :

AXA Funds Management S.A. ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avèreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Transfert entre Compartiments :

Les porteurs de parts peuvent souscrire à toute part de tout Compartiment à convertir en classes d'actifs de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la part, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation applicable suivant la réception de la demande de conversion.

Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés au porteur de parts, comme indiqué dans le prospectus.

Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur www.axa-im.com.